

Madame, Monsieur,

Nous avons toutes et tous appris la bonne nouvelle concernant la pratique de certains sports extérieurs !  
C'est donc avec joie que nous pourrons à nouveau vous accueillir dès le 4 mai sur des terrains qui n'attendaient que vous.

Ceci étant, des conditions strictes doivent être mises en place pour le bon fonctionnement général, et pour respecter les obligations émises par les autorités politiques et sanitaires du pays.

**Nous vous demanderons donc de nous renvoyer ce mail par retour avec la simple mention « Lu et Approuvé »** afin de nous assurer que tout membre a bien reçu et bien perçu toutes les nouvelles directives. Merci d'avance de votre bonne compréhension.

Suite aux décisions gouvernementales de ce vendredi 24 avril, veuillez donc trouver ici toutes les informations nécessaires pour les membres et joueurs de tennis ou padel à Forest Domaine. Si vous êtes ou serez membre ou locataire, sachez qu'il est **INDISPENSABLE** d'avoir connaissance de toutes ces nouvelles réglementations pour la pratique de votre sport favori : ces mesures sont susceptibles d'être encore modifiées par le Conseil National de Sécurité (CNS) ou par le Ministère des Sports. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de ces changements comme toutes les règles ou mesures à appliquer obligatoirement dans tous les clubs de tennis et padel.

#### NOUVELLES DIRECTIVES ET OBLIGATIONS :

- Le tennis et le padel pourront être pratiqués à 2 (en simple donc) à partir du lundi 4 mai.
- Le tennis et le padel devraient pouvoir être pratiqués à 4 (en double donc) à partir du lundi 18 mai.
- Les tarifs des cotisations et feuilles d'inscription pour le tennis sont disponibles sur notre site internet. La saison débutera le 4 mai mais se terminera le 31 octobre 2020.
- Les montants trop perçus des cotisations déjà payées seront remboursés durant la première semaine de mai. De ceux-ci, seront logiquement retenues les sommes éventuelles présentes sur les comptes débiteurs des membres.
- Les tarifs des locations de terrains et feuilles d'inscription pour le padel sont disponibles sur notre site internet.
- Les membres "Tennis" de Forest Domaine qui désirent jouer au padel bénéficient du prêt gratuit des balles et raquettes comme en 2019.
- **Interdiction de jouer au tennis 2 heures d'affilée tous les week-ends. Interdiction de jouer au tennis 2 heures d'affilée de 10h à 12h00 et à partir de 17h00 en semaine.** Ces restrictions ne s'appliquent pas si un ou l'autre terrain serait libre le jour même où vous jouez. Vous aurez aisément compris que cette mesure est réalisée dans le seul but de donner la chance à tous les membres de pouvoir équitablement assouvir leur faim de tennis.
- Ces dernières interdictions ne s'appliquent pas pour le padel.
- **Obligation pour tout membre** (même si vous êtes affilié depuis plus de 50 ans !) de nous transmettre une copie photo type carte d'identité avant la première partie. Ceci afin de nous faciliter le contrôle. Ces copies de photos (couleur ou noir et blanc) peuvent nous être transmises soit par email ([tennis@forestdomaine.be](mailto:tennis@forestdomaine.be)), soit par courrier (150, avenue du Domaine à 1190 Bruxelles), soit à déposer dans notre boîte aux lettres (située sur l'avenue du Domaine à côté de l'entrée de la cuisine).
- Aucun "invité" possible pour le tennis en mai et juin. Priorité absolue pour les membres !
- Aucun accès possible aux vestiaires, douches et toilettes.
- Aucun accès aux structures couvertes.
- Aucune possibilité de réserver ou annuler un terrain sur place car aucun accès aux ordinateurs
- Jusqu'au 15 mai, il faut compter un minimum de 48h00 après réception du paiement des cotisations pour votre enregistrement i-club afin d'avoir accès au tableau des réservations. Ceci est dû logiquement à l'engorgement possible des inscriptions. Soyez donc prévoyants et mettez-vous en ordre de cotisation au plus vite.
- Si vous souhaitez récupérer les affaires de vos casiers, merci de vous référer aux heures d'ouverture du secrétariat au sous-sol (voir plus bas).
- Si vous voulez éviter toute forme de risque de contamination éventuelle, vous devez emporter des gants avec vous pour le passage du filet qui reste obligatoire après la partie de tennis.
- Si vous voulez éviter toute forme de contamination éventuelle, vous devez vous-mêmes désinfecter les bancs si vous souhaitez les utiliser.

- Nous vous incitons à "marquer" vos balles afin que les joueurs des terrains voisins renvoient les balles plus facilement.
- Pour l'instant, il n'y a pas d'horodateurs à payer, donc pas de cartes à venir chercher.
- Etant donné qu'aucune boisson ne sera disponible dans le club, nous vous invitons à prévoir d'en emporter.
- Nous nous octroyons le droit de demander à tout moment via un de nos préposés l'identité d'un membre ou justement pseudo-membre (d'où l'utilité de demander les photos pour faciliter les vérifications et moins vous déranger). Merci de veiller à répondre gentiment à ce dernier en bonne compréhension de la situation même si vous êtes membre depuis belle lurette et que vous estimez que « tout le monde vous connaît ».
- **Nous n'avons pas vocation à "jouer à la police". Donc nous comptons sur le sens de responsabilité, de sympathie, de civisme, de bon esprit club et de solidarité des membres.**
- Toute entorse grave aux réglementations peut amener à l'exclusion directe d'un membre.

Il n'est pas très heureux pour nous de devoir faire appliquer strictement des mesures aussi drastiques. Mais au vu de cette dramatique situation liée au coronavirus, nous n'avons pas d'autre choix. De plus, nous devons quelque part nous considérer très chanceux de pouvoir pratiquer notre sport à l'inverse de bon nombre d'autres activités sportives. Nous espérons donc pouvoir compter sur votre excellente compréhension.

**En résumé, pour pouvoir exercer la pratique du tennis ou du padel à Forest Domaine, il faut obligatoirement :**

- **Nous renvoyer ce mail avec la mention « Lu et Approuvé » ou le déposer dans notre boîte aux lettres,**
- **Être en ordre de cotisation,**
- **Nous transmettre une photo,**
- **Respecter scrupuleusement toutes les nouvelles directives et obligations.**

Si vous souhaitez rentrer en contact avec nous, 5 possibilités s'offrent à vous :

- Par mail ( [tennis@forestdomaine.be](mailto:tennis@forestdomaine.be) )
- Par courrier (150, avenue du Domaine à 1190 Forest)
- Par fax (02/ 344 29 81)
- Par téléphone (02/ 347 02 03) du lundi au samedi de 9h30 à 11h30. Merci de respecter ces horaires svp car il s'agit d'une déviation téléphonique.
- Sur place à "l'ancien secrétariat" (situé juste à côté de l'entrée des vestiaires au bas des escaliers extérieurs) les mardis, jeudis et samedis de 9h30 à 11h30. Et ce, à partir du samedi 2 mai.

Enfin, et malgré toutes ces obligations et restrictions, nous vous souhaitons d'éprouver un maximum de plaisir, d'aérer vos esprits et de vous "éclater" le plus possible sur les terrains de votre sport favori !  
Nous vous souhaitons le meilleur pour vous et vos proches.

Mais nos pensées vont également à tout le formidable, vénérable et tellement courageux personnel soignant et aidant. Sans eux et leur abnégation sans limites, nous devons avoir à l'esprit qu'il n'aurait pas été possible de fouler les terrains de tennis ou padel dès le 4 mai prochain...

Bien à vous,  
*La direction de Forest Domaine*